

Assurance Auto

Document d'information sur le produit d'assurance

Baloise

Entreprise d'assurances belge
agrée sous le n° de code 0096

Ford Insurance Assurance Véhicules automoteurs

Disclaimer: Ce document vous donne un aperçu très global d'un produit d'assurance. L'information dans cette fiche n'est pas personnalisée en fonction de vos besoins spécifiques. Seule la police complète vous donnera un aperçu exact de vos droits et obligations et des nôtres. Informez-vous donc auprès de votre intermédiaire et consultez les Conditions Générales Mobility Safe, Omnium Safe et la Protection juridique Supra All-risk sur www.amazon.be.

Quel est ce type d'assurance?

L'assurance Responsabilité Civile (RC) Véhicules automoteurs est une assurance de responsabilité légalement obligatoire. Vous devez donc prendre cette assurance pour pouvoir circuler sur la voie publique avec un véhicule, tel qu'une voiture de tourisme ou une camionnette. Vous causez un accident de la circulation avec un véhicule que nous assurons? Quelqu'un d'autre subit des dommages ou quelque chose qui ne vous appartient pas est endommagé? Dans ce cas, vous devez payer pour ces dommages. Lorsque vous avez cette assurance, nous payons pour ces dommages.

En plus de la RC Véhicules automoteurs, vous pouvez aussi prendre une assurance Protection juridique, une assurance Omnium, une assurance Conducteur et une assurance Transport de biens.

Si en plus de l'assurance de base vous prenez aussi les assurances complémentaires, l'assurance Véhicules automoteurs est une assurance complète pour votre véhicule



Qu'est-ce qui est assuré?

Assurance de base RC Véhicules automoteurs

Pour quels dommages payons-nous?

- ✓ Les dommages que vous avez causés en raison d'un accident de la circulation avec le véhicule assuré.
- ✓ Conformément à ce qui est prévu par la loi, nous payons aussi pour les dommages occasionnés aux victimes innocentes et aux usagers faibles en tant que passagers, piétons et cyclistes.

Assurances complémentaires

Protection juridique

Euromex SA vous aide à réclamer le montant des dommages auprès de la personne qui a causé les dommages. Elle vous aide également lorsque vous avez besoin d'une défense pénale.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

Assurance de base RC Véhicules automoteurs

- ✗ Les dommages au véhicule assuré, sauf si le revêtement intérieur du véhicule assuré est endommagé parce que vous avez transporté des personnes qui se sont blessées à la suite d'un accident. Les dommages au véhicule sont toutefois assurés si vous prenez l'assurance Omnium Safe – Full Omnium.
- ✗ Les dommages aux biens et choses que vous transportez pour votre profession et non gratuitement.
- ✗ Les frais médicaux du conducteur. Le conducteur est assuré pour ces frais si vous prenez l'assurance Conducteur.

Assurances complémentaires

Protection juridique

- ✗ Amendes et transactions avec le parquet.



Qu'est-ce qui est assuré? (suite)

Omnium Safe

Le véhicule désigné qui est repris aux Conditions Particulières peut être assuré en valeur facture ou en valeur catalogue d'origine. Ce choix détermine entre autres le montant que nous payons en cas de perte totale ou en cas de vol de votre véhicule, ainsi que la formule choisie, Premium+, (Business) Premium, (Business) Comfort ou (Business) Budget. Vous prenez la Formule Premium+ pour votre nouveau véhicule? Dans ce cas, en cas de perte totale, vous recevez en valeur catalogue une nouvelle Ford identique pendant les 3 premières années (même si entretiens, la valeur a augmenté jusqu'au maximum 110 %). La formule que vous pouvez choisir dépend de l'âge du véhicule et du type de véhicule.

Pour quels risques êtes-vous assuré en Full Omnium

- ✓ **Incendie:** dommages causés par, entre autres, le feu, l'explosion, le court-circuit, les travaux d'extinction, les dommages de fumée et de suie causés par le feu.
- ✓ **Vol:** dommages causés par, entre autres, car-jacking, home-jacking, joy-riding, effraction, vol ou tentative d'effraction ou de vol.
- ✓ **Bris de vitres:** les dommages causés, entre autres, aux pare-brise, vitres arrières et vitres latérales, toit vitré, et les dommages causés par des éclats de verre.
- ✓ **Événements naturels et Heurt avec des animaux:** les dommages causés par, entre autres, la tempête, la grêle, la foudre, la chute de roches, l'avalanche, l'inondation, ... le heurt avec des animaux et les petits animaux rongeurs qui endommagent les câbles ou l'isolation sous le capot du moteur.
- ✓ **Dégâts au véhicule:** les dommages causés par, entre autres, la collision, l'accident, le renversement, le vandalisme, la charge, le mauvais choix de carburant.

En cas d'Incendie, de Vol, de Bris de vitres, d'Événements naturels, de Heurt avec des animaux, de vandalisme et de perte totale (sauf pour jeune conducteur), nous n'appliquons aucune franchise.

En outre, vous pouvez aussi choisir un **Safety Pack Omnium**. Nous vous payons les frais du carburant volé de votre véhicule, le remplacement des serrures ou des clés en cas de perte des clés ou des documents de bord, et une voiture de remplacement en cas de perte totale ou de vol (au max. 30 j). Ainsi que pour les dommages en raison de la charge, ceux au porte-vélo ou au coffre de toit ou le vol de ceux-ci, les dommages aux bagages ou le vol de ceux-ci. Nous payons au maximum 1.250,00 EUR, hors TVA.

En Mini Omnium, nous assurons tous les risques sauf les Dégâts au véhicule.

Après un sinistre immobilisant nous conduisons le véhicule assuré chez un réparateur et vous recevez un véhicule de remplacement.

Conducteur

Cette assurance de personnes assure les dommages corporels ou les dommages causés par le décès du conducteur du véhicule assuré après un accident de la circulation. Vous pouvez choisir Conducteur Select ou Conducteur Safe.

Transport de biens par route pour compte propre

Nous payons lorsqu'il y a des dommages aux biens que vous transportez avec le véhicule assuré. Ou lorsque ceux-ci sont volés dans le véhicule assuré.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré? (suite)

Omnium Safe

- ✗ Les dommages causés intentionnellement par un assuré.
- ✗ Les dommages causés par un conducteur sans permis de conduire valable ou avec une interdiction de conduire.
- ✗ Si nous pouvons prouver que les dommages ont été causés par un conducteur qui a consommé de l'alcool ou de la drogue.
- ✗ Les dommages surviennent lorsque vous participez à une course de vitesse, de régularité, d'adresse ou à ce genre de concours.

Conducteur

- ✗ Les dommages causés par un conducteur qui n'a pas de permis de conduire valable ou qui a une interdiction de conduire.
- ✗ Les dommages causés par un conducteur qui a consommé de l'alcool ou de la drogue et qui a causé un accident de la circulation à cause de cela.

Transport de biens

- ✗ Les dommages aux biens qui ne sont pas bien posés, emballés ou conditionnés.
- ✗ Les dommages causés par la chaleur, le froid, l'humidité, la rouille, le retard, le mauvais entretien, la pollution ou la contamination, le vice technique ou mécanique aux biens, ou parce que vous ne pouvez plus faire de bénéfices avec ces biens.
- ✗ Les dommages dus au fait que vous ne respectez pas les lois et les règles. Ou parce que vous êtes contractuellement ou extracontractuellement responsable.

La liste complète reprenant ce qui n'est pas assuré se trouve dans les Conditions Générales. Les limitations de couverture sont mentionnées aussi dans ces Conditions Générales. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples.



Y a-t-il des restrictions de couverture?

Assurance de base RC

- ! Pour les dommages causés aux biens, aux choses, aux véhicules et aux bâtiments, nous payons de manière standard au maximum 129.550.507,49 EUR par sinistre (montant soumis à indexation).
- ! Dans certains cas, nous pouvons vous réclamer le montant des dommages que vous avez causés à quelqu'un d'autre. Par exemple, si nous pouvons prouver que vous les avez causés intentionnellement ou que le sinistre a été occasionné par la consommation d'alcool ou de drogues.

Omnium Safe

- ! En cas de Dégâts au véhicule, nous appliquons la franchise reprise aux Conditions Particulières, mais pas en cas de vandalisme ou de perte totale (sauf pour jeune conducteur).
- ! Safety Pack Omnium: Pour les camionnettes, nous payons au maximum 1.250 EUR hors TVA pour la voiture de remplacement en cas de perte totale ou de vol.

Conducteur

- ! Dans la Conducteur Select, nous payons au maximum 75.000 EUR pour l'incapacité personnelle permanente, jusqu'à 12.500 EUR pour les frais liés au décès en raison d'un accident de la circulation et jusqu'à 5.000 EUR de frais d'enterrement. Pour les frais médicaux et le transport adapté, nous payons au maximum jusqu'à 4.000 EUR.
- ! Au total, dans la Conducteur Safe, nous payons jusqu'à 500.000 EUR pour l'ensemble des frais et des incapacités.



Où suis-je assuré?

Assurances RC, Omnium Safe et Conducteur

- ✓ Ces assurances sont d'application dans tous les pays mentionnés aux Conditions Générales RC Véhicules automoteurs. Vous êtes donc aussi assuré chez nous en Macédoine du Nord et en Serbie.

Exceptions

- ✓ Dans l'assurance Protection juridique, la plupart des litiges qui naissent soudainement en cas d'événement accidentel sont assurés mondialement.
- ✓ L'assurance Transport de biens est valable en Belgique, en Allemagne, en France, au Grand-Duché de Luxembourg et aux Pays-Bas.



Quelles sont mes obligations?

- Lorsque vous prenez la police, vous êtes obligé de communiquer correctement et précisément toutes les informations qui pourraient avoir une influence sur l'évaluation du risque.
- Vous êtes obligé de communiquer correctement et précisément toute nouvelle information qui pourrait entraîner une aggravation considérable et durable du risque.
- Vous devez faire le nécessaire pour prévenir des dommages.
- En cas de sinistre, vous devez faire tout ce qui est possible pour limiter l'importance des dommages.
- En cas de sinistre, vous devez éviter que des modifications soient apportées au véhicule assuré ou aux biens endommagés, qui empêcheraient de déterminer la cause ou l'importance des dommages.
- En cas de sinistre, vous devez nous prévenir immédiatement et nous remettre tous les documents et toutes les informations sur le sinistre.
- En cas de sinistre, vous devez refuser toute reconnaissance de responsabilité, tout paiement ou toute promesse de paiement.
- Pour l'assurance Omnium Safe, portez plainte aussi à la police dans les 24 heures après avoir constaté le vol ou la tentative de vol.
- Vous vous faites examiner et soigner par un médecin. Et vous nous transmettez sa déclaration reprenant les blessures dont vous souffrez et la date probable de votre guérison.



Quand et comment dois-je payer?

Vous avez l'obligation de payer la prime annuellement et vous recevrez pour cela une invitation à payer. Une prime fractionnée est possible moyennant certaines conditions et des coûts supplémentaires éventuels.



Quand est-ce que la couverture prend cours et se termine?

La date de début et la durée de l'assurance sont mentionnées dans les Conditions Particulières. Le contrat dure un an. Le contrat est reconductible tacitement pour la même durée.



Comment puis-je résilier mon contrat?

Vous pouvez résilier votre contrat d'assurance au plus tard trois mois avant la date d'échéance annuelle du contrat ou aussi après un sinistre. La résiliation du contrat doit se faire par lettre recommandée, par exploit d'huissier ou par la remise d'une lettre de résiliation avec accusé de réception.